N°F 219/2012

FOURNITURE ET INSTALLATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE
Le présent Appel d'Offres est lancé par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

ARTICLE 2 : OBJET
Le présent Appel d'Offres a pour objet la fourniture et l'installation de matériel informatique.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT
Les marchés sont passés sur prix unitaires. Les fournitures, objet du présent appel d'offres sont constitués en cinq (05) lots.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT
Les marchés issus de cet appel d'offres seront financés par le budget 2012 de l'ANRMP, sur la ligne n°2262..

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant par lot fixé comme suit :.

Lot 1 : 185 000 FCFA

Lot 2 : 200 000 FCFA

Lot 3 : 210 000 FCFA

Lot 4 : 50 000 FCFA

Lot 5 : 45 000 FCFA

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION
Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
Le dossier d'appel d'offres peut être consulté ou retiré à l'adresse suivante :

Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
sis, Rue du Lycée Français, Cocody Riviéra 3

25 BP 589 Abidjan 25

Tél.: 22 40 00 40 / Fax: 22 40 00 44

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 50 000 FCFA.

ARTICLE 8 : REMISE DES PLIS
Les offres seront déposées au plus tard le 04 juillet 2012 à 09 heures , à l'adresse ci-dessus indiquée à l'article 7 ou portées directement à la séance d'ouverture. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS
L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 04 juillet 2012 à 09 heures 30 minutes, dans les locaux de l'ANRMP, sis Rue du Lycée Français, Coxody Riviéra.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS
Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES
Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 90 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT
Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres et d'enregistrement aux frais du titulaire.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE
Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N°2009-259 du 06 août 2009, portant Code des Marchés Publics.